

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 8 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusées: LAGAREIRO Chantal et BERNER Elodie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Définition des priorités pour les investissements 2017 avec demande de subventions éventuelles

Le Maire explique le niveau d'endettement de la Commune et communique la liste des projets en cours sur les trois prochaines années. Le Conseil décide de les classer par ordre de priorité par année d'investissement. Il en résulte que pour 2017, les dossiers les plus urgents sont :

- Trottoirs et aménagements Rue du Nièvre pour 92 500 € HT,
- Travaux pour la création de la Rue Bommey pour 75 000 € HT,
- Maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble de ces travaux pour 7 110 € HT.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux et pour les demandes de subventions liées aux projets.

Le Maire explique que l'on peut demander la subvention au titre de la DETR (Dotation pour les Equipements des Territoires Ruraux), pour réaliser la première tranche des travaux extérieurs de l'église. Cette première tranche consiste à assainir les murs et les sols de l'église, par la pose de gouttières sur l'ensemble des toitures avec la reprise des bas de pente de toitures et la réalisation d'un réseau enterré de canalisations d'évacuation avec regards au pied des descentes. Le montant de ces travaux s'élève à 152 000 € HT, ils peuvent s'envisager en 2018 ou 2019 quand le budget le permettra.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour cette demande de subvention.

Demande de subvention DETR pour l'installation d'un chauffage à la Maison d'Accueil

Le Maire présente des devis pour remplacer la chaudière gaz avec eau chaude sanitaire de la Maison d'Accueil, avec la pose de nouveaux radiateurs de nouvelle génération et le remplacement de deux fenêtres de toit. L'estimation globale s'élève à 40 000 €.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux et sollicite une subvention au titre de la DETR 2017.

Autorisation pour le Maire pour négocier et retenir l'entreprise qui effectuera les travaux de la construction de la station d'épuration de type FPR et réseaux associés

Le Maire explique que l'ouverture des plis du marché public concernant les futurs travaux de la nouvelle lagune s'est faite le 2 février dernier et que les dossiers sont contrôlés actuellement par le cabinet BEREST car plusieurs entreprises ont proposé des variantes. Afin de ne pas retarder le calendrier du dossier et surtout pour la coordination des travaux Rue du Nièvre, le Maire demande l'autorisation de négocier et retenir les entreprises qui effectueront les travaux de construction de la station de type filtres plantés de roseaux et réseaux associés.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues et tout document concernant le dossier.

Désignation de cinq propriétaires de terrains remembrés pour faire partie du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR)

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'AFR de CIEL, qui a lieu tous les dix ans, il

appartient au Conseil Municipal de désigner cinq propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de remembrement comme membres du bureau. Mrs Bernard BONNOT, Jean-Louis MORATIN, Benoît VIOLOT et Roger VIOLOT n'ont pas pris part au vote, étant personnellement intéressés par l'objet de la délibération.

Par ailleurs, M. le Président de la Chambre d'Agriculture a déjà désigné cinq propriétaires, à savoir Mrs Sébastien BONNIN, Bernard CONTANT, Daniel GAUTHIER, Vincent GAUTHIER et Jean-Jacques LETOURNEAU

A l'unanimité, le Conseil désigne les propriétaires suivants, qui feront partie du bureau : Mrs Bernard BONNOT, Jean-Louis BONNOT PICHENOT, Jean-Louis MORATIN, Benoît VIOLOT et Roger VIOLOT.

Questions diverses

Le Maire annonce que la Commune de CIEL a obtenu le 4^{ème} prix du fleurissement dans la catégorie des communes de 500 à 999 habitants. Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à féliciter le personnel des espaces verts, pour leur implication et leur travail de qualité.

Mme Nicole BIDEAU soulève un problème de sécurité à l'entrée du hameau du Chapot, sur la Route Départementale n°72. La recherche du regard existant sera faite et s'il le faut, un nouveau regard sera posé pour évacuer l'eau stagnante dans le virage.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 7 mars 2017 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H30.

A CIEL, le 10 février 2017
Le Maire,